

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS308/8

30 août 2005

(05-3775)

Original: anglais

MEXIQUE – MESURES FISCALES CONCERNANT LES BOISSONS SANS ALCOOL ET AUTRES BOISSONS

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 26 août 2005 et adressée au Président de l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Le 4 mai 2005, le Groupe spécial *Mexique – Mesures fiscales concernant les boissons sans alcool et autres boissons* a informé par écrit l'Organe de règlement des différends qu'il comptait achever ses travaux en août 2005.

Le 8 août 2005, suivant les dates fixées dans le calendrier, le Groupe spécial a remis son rapport aux parties. Il est prévu que le rapport sera distribué aux Membres de l'OMC au plus tard au début d'octobre, une fois qu'il aura été traduit en français.
